



**MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 18 AOÛT 2025 à 18h00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
A CASTELNAU DE GUERS

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2025

- CREATION EMPLOI CONTRACTUEL ALSH/ALP/CANTINE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE (TNC)
- CREATION EMPLOI CONTRACTUEL ALSH/ALP/CANTINE (TNC)
- DON PARCELLE AL 168
- SIVOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2024
- CAHM : OBSERVATOIRE FISCAL
- RESILIATION FERMAGE
- VENTE MAISON RUE PARNASSE
- AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SINISTRES DE L'AUDE
- DEMISSION REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS
- DIVERS

Le Maire

Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr <<http://www.cnil.fr>>).